



ATELIER 2

POLITIQUE DE FINANCEMENT EXPORT 2021 ET INITIATIVES MULTILATÉRALES EN MATIÈRE DE DETTES SOVERAINES

02 FÉVRIER 2021



PARTIE 1

INITIATIVE MULTILATÉRALE EN MATIÈRE DE DETTES SOUVERAINES

1. Le Club de Paris

- a. Qu'est-ce que le Club de Paris?
- b. Comment fonctionne le Club de Paris ?

2. Les initiatives multilatérales en matière de dette en réponse à la crise

- a. DSSI : une mesure exceptionnelle en réponse à la crise de liquidité
- b. *Common Framework* : un cadre commun G20/Club de Paris pour de futures restructurations

1. Le club de Paris



1. Le Club de Paris : un groupe informel de créanciers publics

Qu'est-ce que le Club de Paris ?

« *Le principal forum international pour restructurer la dette bilatérale officielle* »

G20 juin 2019

- Son rôle: trouver **des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement des pays endettés**
- **22** pays membres permanents ayant des relations étroites avec les autres créanciers
 - Une participation *ad hoc* de créanciers non-membres du Club de Paris (Chine, Inde et Afrique du Sud)
 - Des réunions régulières avec les créanciers privés de l'*Institute of International Finance*
 - Le Forum de Paris

1. Les six principes du Club de Paris

Comment le Club de Paris fonctionne-t-il ?

Solidarité entre créanciers	→ Agir ensemble
Consensus entre créanciers participants	→ Se mettre d'accord sur les décisions
Partage d'informations	→ Construire un cadre commun
Approche au cas par cas	→ Garder de la flexibilité
Conditionnalité	→ Demander un programme de réformes défini avec le FMI
Comparabilité de traitement	→ Exiger un effort au moins aussi important de tous les autres créanciers

2. Les initiatives multilatérales en matière de dette en réponse à la crise

2. Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

DSSI : une mesure exceptionnelle de réponse à la crise de liquidité

- Suspension du service de la dette du 1^{er} mai au 31 décembre 2020
 - Par les créanciers officiels bilatéraux du G20 et du Club de Paris
 - Participation des créanciers privés sur une base volontaire
 - Rééchelonnement sans réduction de la valeur actuelle nette
- 73 pays éligibles
- Prolongation de l'initiative de 6 mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2021

2. Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

DSSI : une mesure exceptionnelle de réponse à la crise de liquidité

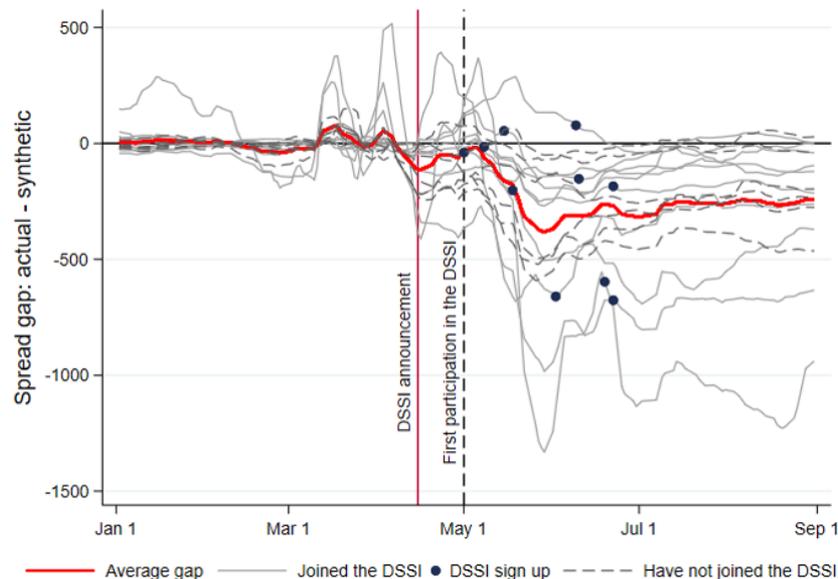
- Au 29 janvier 2021:
 - 46 pays ont demandé à bénéficier de l'initiative au G20.
 - 5,7 Md\$ ont été différés par les créanciers du G20.
 - dont 2,5 Md\$ ont été différés par les créanciers du Club de Paris.
 - Le Club de Paris a d'ores et déjà étendu la DSSI jusqu'à fin juin 2021 pour 13 pays.

2. Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

DSSI : une mesure exceptionnelle de réponse à la crise de liquidité

- Le *spread* des obligations souveraines des pays ayant recours à la DSSI a baissé de 300 pts de base après sa mise en place (Lang et al. (2020))
- La DSSI n'a donc aucun impact négatif sur l'accès au marché des pays bénéficiaires.

Figure 1 Sovereign bond spreads in DSSI-eligible countries versus their synthetic controls



2. Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

Common Framework : un cadre commun pour de futures restructurations

- Un cadre commun au Club de Paris et au G20
 - Éligibilité limitée aux pays éligibles à la DSSI dont la dette n'est pas soutenable
 - Des traitements de dette coordonnés entre les créanciers bilatéraux du G20 et du Club de Paris
 - Une négociation conjointe avec le débiteur pour définir un partage équitable de l'effort
 - Inspiré des principes du Club de Paris, notamment la comparabilité de traitement



PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT EXPORT (PFE)

Sommaire

- 1** L'élaboration de la PFE à l'heure de la crise
- 2** Le pilotage du risque dans le cadre de la PFE
- 3** Décryptage des différentes conditions de la PFE
- 4** Les principales évolutions de la PFE 2021

1 – L'élaboration de la PFE à l'heure de la crise

1 – L'élaboration de la PFE à l'heure de la crise

Entre accroissement des risques et relance de l'économie

- Recherche d'un équilibre, dans le contexte de la crise, entre l'aggravation des risques dans les pays débiteurs et la contribution des dispositifs de soutien public à l'exportation à la relance.
 - Meilleure maîtrise des risques, notamment de surendettement, dans le contexte de la crise
 - Elargissement du portefeuille de risques de l'Etat en période de crise, dans un contexte de réduction de l'exposition des acteurs financiers privés (rôle contra-cyclique et soutien l'activité)
- Pas de revirement mais davantage une stabilité globale des conditions d'ouverture, ce afin de donner de la visibilité aux exportateurs et maintenir notre soutien à l'export.
 - La PFE ne reflète donc pas complètement la nouvelle donne économique pour jouer un rôle contra-cyclique assumé

2 – Le pilotage du risque dans le cadre de la PFE

2 – Le pilotage du risque dans le cadre de la PFE

Plusieurs niveaux de pilotage

1^{er} niveau de
pilotage

Mise en œuvre des conditions d'ouverture de la PFE

2nd niveau de
pilotage

Principaux seuils d'alerte et plafonds d'encours :

- Seuil d'alerte : ratio encours/ PIB par pays
- Plafond d'encours par catégorie de risque OCDE
- Plafond d'encours global

3^{ème} niveau de
pilotage

Etude du projet en Commission des garanties au commerce extérieur après l'instruction menée par Bpifrance Assurance Export, et selon les cas, avec l'avis du bureau endettement international.

3 – Décryptage des différentes conditions de la PFE

3 – Décryptage des différentes conditions de la PFE

Quatre couleurs



Pays ouverts



Pays ouverts avec vigilance



Pays ouverts sous conditions



Pays fermés

3 – Décryptage des différentes conditions de la PFE

Six principales conditions possibles (cinq en 2020)

- 1 Acheteurs souverains (souverains ou publics avec une garantie souveraine)
- 2 Acheteurs non souverains (privés ou publics sans garantie souveraine)
- 3 **Tous acheteurs avec restriction sectorielle (santé, eau, assainissement) – nouveauté 2021**
- 4 Acheteurs souverains si cofinancement multilatéral
- 5 Tous acheteurs si cofinancement multilatéral
- 6 Tous acheteurs si neutralisation du risque pays (uniquement pour l'assurance-crédit)

Rappel sur la neutralisation du risque pays: le débiteur peut être indifféremment souverain ou non souverain mais les opérations, qui seront analysées au cas par cas, doivent obligatoirement garantir une externalisation du risque de crédit, notamment au moyen :

- D'un schéma offshore, permettant de flécher les revenus du projet en dehors de l'entité et donc de contourner un risque de non-transfert ;
- D'une garantie de paiement délivrée par une entité domiciliée dans un pays tiers.

3 – Décryptage des différentes conditions de la PFE

Focus sur la nouvelle condition de restriction sectorielle

Tous acheteurs avec restriction sectorielle : saisine du Ministre avec restriction des nouveaux projets éligibles aux secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

- Face aux risques de surendettement de certains pays, la PFE 2021 prévoit cette condition afin de prioriser les projets (santé, eau et assainissement)
- Cette condition restrictive ne s'appliquera qu'aux nouveaux projets, c'est-à-dire qui n'ont fait l'objet ni d'aucun accord de prise en garantie ni d'aucune promesse

4 – Les principales évolutions de la PFE 2021

4 – Les principales évolutions de la PFE 2021

Neuf pays aux conditions resserrées



Tunisie
Burkina Faso
Ghana
Kenya
Sénégal
Turquie

Ces pays sont ouverts à avec vigilance : saisine du Ministre



Angola
Sri Lanka

Ces pays ne sont ouverts que sous la nouvelle condition de restriction sectorielle : saisine du Ministre avec restriction des nouveaux projets éligibles aux secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement.



Zambie

Le pays n'est ouvert que sous condition de neutralisation du risque pays.

4 – Les principales évolutions de la PFE 2021

Deux pays aux conditions assouplies

Mauritanie

Le pays est ouvert à tous les acheteurs avec vigilance (saisine du Ministre)

**République
démocratique du
Congo**

Le pays est ouvert à tous les acheteurs (souverains et non-souverains) sous condition de financement multilatéral



Merci pour votre attention !

Pour plus d'information :

www.tresor.economie.gouv.fr



L'élaboration de la PFE à l'heure de la crise

Etapas de la construction

- Une phase de consultations qui débute à l'automne A-1
 - Près de 140 services économiques sont saisis courant septembre et rendent une étude fin octobre portant sur l'appréciation des risques, d'une part, et l'identification des projets, d'autre part.
 - Les économistes de la DG Trésor réalisent parallèlement une enquête « risques » sur une trentaine de pays à fort enjeu.
 - Nos principaux partenaires institutionnels concernés par la PFE (MEAE, MTE, direction du budget) sont consultés et rendent un avis.

- Un projet de PFE construit en novembre et en décembre A-1
 - Toutes les informations utiles sont rassemblées fin octobre/début novembre.
 - A partir de ces informations, une orientation est proposée sur chaque Etat.

- La PFE est ensuite arrêtée par décision du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et entre en vigueur en janvier A.